



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Notre métier, leur avenir

**DECLARATION LIMINAIRE du SNUEP-FSU à la CAPN d'avancement d'échelons
des PLP de la 29^{ème} base du 06/02/2019**

C'est dans un contexte de menaces pour l'enseignement français à l'étranger que s'ouvre la CAPN avancement d'échelon de la 29^e base. En effet, depuis l'annulation de 33 millions d'euros de crédits à l'été 2017, les syndicats de la FSU ne cessent de se mobiliser au côté des personnels. Aux réformes des lycées s'ajoutent des suppressions de postes massives dans l'AEFE et la MEAE ou des restrictions et bornages des détachements des personnels.

Les syndicats de la FSU ont lancé un plan d'action qui couvre la période du 5 au 13 février, date du comité technique de l'Agence, et appellent les personnels à mener des actions locales et à se mobiliser pour dénoncer le mépris, la baisse des revenus, les suppressions de postes et les réformes des lycées.

Pour cette CAPN de la 29^e base, nous constatons que les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière se retrouvent pénalisés puisqu'ils sont classés à la fin du projet d'avancement alors même que certain·es ont plus de 16 années dans le grade.

Doit-on conclure que les collègues n'ayant pas pu obtenir ce rendez-vous de carrière se retrouveront exclus automatiquement de l'avancement accéléré d'échelon ?

Pour le passage au 7^e échelon, 4 enseignant·es sont promu·es alors que le calcul des 30 % des promouvables donne 4,8 possibilités ; nous demandons qu'un·e 5^e collègue bénéficie également de cet avancement accéléré. Les 4 enseignant·es proposé·es sont les seul·es à obtenir l'appréciation finale « EXCELLENT ». Le SNUEP-FSU rappelle qu'il n'y a aucun contingentement pour les appréciations finales et qu'il ne doit pas exister de relation entre le nombre d'appréciations finales « EXCELLENT » et celui des promotions.

Le SNUEP-FSU exige le respect de la règle du report des reliquats et demande la communication aux organisations syndicales de l'ensemble des documents concernant la promotion automatique des collègues à l'ancienneté.

Alors qu'un récent rapport des inspections générales émet des préconisations qui prétendent améliorer la reconnaissance des parcours des enseignant·es telles que des primes au mérite et des déroulements de carrière à la carte, le SNUEP-FSU tient à rappeler son attachement à une déconnexion complète entre avancement et évaluation.

Devant la baisse de leur pouvoir d'achat, les collègues attendent beaucoup du passage à l'échelon supérieur. C'est le résultat de presque 20 ans d'absence de revalorisation salariale conséquente. Le SNUEP-FSU demande un plan de rattrapage du pouvoir d'achat par l'indexation du point d'indice sur les prix et l'attribution de 60 points additionnels sur le traitement brut.

Le SNUEP-FSU revendique des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable, sans obstacle de grade. Il réclame la refonte des grilles indiciaires en une échelle unique et l'accès de toutes et tous à l'indice terminal du corps ou du cadre d'emploi à la fin d'une carrière complète.